



Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne

SMD3

SMD3

La Rampinsolle

24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES

☎ : 05.53.45.58.90

Fax : 05.53.45.54.99

Courriel : contact@smd3.fr

Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 16 – 1^{er} trimestre 2015

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 29 janvier 2015

N°01-15A : Adoption des procès-verbaux des comités syndicaux du 23/12/2014

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15A : Modification du périmètre Natura 2000 du site « Vallées de la Double ».

Avis favorable du SMD3 sur le projet de modification du périmètre Natura 2000 du site « vallées de la Double » compte tenu de l'absence d'impact pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15A : Suppression d'une régie d'avances

Autorisation donnée pour supprimer la régie d'avances du SMD3 qui était destinée à prendre en charge des billets de transport pour les déplacements, à compter du 01/03/2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15A : Indemnités de fonctions versées au président et aux vice-présidents et indemnités de déplacement versées aux délégués du SMD3

Adoption du montant des indemnités de fonction à verser au Président et aux vice-présidents du SMD3 et autorisation donnée pour indemniser les frais de déplacement des délégués du SMD3 au titre de leur participation aux réunions organisées par le syndicat.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15A : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des collectivités territoriales

Autorisation donnée au Président pour attribuer une indemnité de conseil au comptable du trésor.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-15A : Emprunt pour le financement des investissements de l'exercice 2015 : Résultats de la consultation financière

Approbation des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque Postale.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-15A : Avenant n°1 au contrat Carte Achat Public

Autorisation donnée pour ajouter un utilisateur au contrat Carte Achat Public.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-15A : Groupement pour l'achat d'énergies

Autorisation donnée au Président pour adhérer au groupement d'achat pour l'achat d'énergies ; groupement qui sera coordonné par le syndicat d'électrification du département. Le comité décide :

- l'adhésion du SMD3 au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération ;
- d'autoriser le Président à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins du SMD3 ;
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'énergies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison ;
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant ;
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le SMD3 est partie prenante ;

- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le SMD3 est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-15A : **Marché public n°IS-14-06-AO : marché complémentaire au marché IS-10-06-AO pour les travaux d'extension de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes
Retire et remplace la délibération n°13-14E du 26 août 2014.**

Autorisation donnée au Président pour passer avec le groupement ESTARDIER / EUROVIA / BEC / LAURIERE / DSM un marché complémentaire conformément aux prescriptions de l'article 35-5 du code des marchés publics pour un montant compris entre 248 241,80 € et 267 903,80 € HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus pour l'attribution de marchés non délibérés par le Comité (délégation du Président) :

- Marché n°T-14-12-PA de fourniture et livraison d'une chargeuse articulée pour la manutention de déchets sur le centre de Transfert de La Rampinsolle, attribué à la société LIEBHERR pour un montant total de 161 914,15 € HT se décomposant comme suit :
 - Acquisition du matériel en base pour 151 440.00 € HT
 - Option 2 : fourches pour 3 741.00 € HT
 - Option 3 : maintenance entretien 36 mois pour 6733.15 € HT
- Marché public n°E-14-10-PA de collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) issus des déchèteries de la Dordogne, attribué à la société PENA ENVIRONNEMENT pour un montant total de 204 538 € HT.

Comité syndical du 24 février 2015

N°01-15B : **Adoption des procès-verbaux du comité syndical du 29/01/2015**

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15B : **Modification du règlement intérieur du SMD3**

Le règlement intérieur du SMD3 doit intégrer le fonctionnement des assemblées sectorielles, qui ont pour but de préparer la fusion du SMBGD. Les délégués précédemment élus du SMBGD seront reconduits pour l'assemblée sectorielle du SMD3.

Adoption de la révision du règlement intérieur du SMD3 pour intégrer les clauses des statuts du SMD3 révisés en septembre 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15B : **Convention de collecte séparée des DEEE version 2015-2020 avec OCAD3E**

Autorisation donnée au Président pour signer la convention de collecte séparée des DEEE version 2015-2020 avec la société OCAD3E.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15B : **Convention de collecte des lampes usagées pour 2015-2020**

Autorisation donnée au Président pour signer la convention de collecte des lampes usagées pour 2015-2020 avec la société RECYLUM.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15B : **Dossier de candidature Eco-Emballages.**

Eco Emballages propose d'apporter des financements aux projets d'amélioration des centres de tri sélectionnés sous la forme d'aides aux investissements. Pour cela, le SMD3 doit déposer un dossier de candidature auprès de la société Eco emballages avant le 31 mai 2015 expliquant les modifications de process proposées.

Autorisation donnée au Président pour signer le dossier de candidature d'Eco-Emballages et engager les opérations prévues dans le dossier.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N° 06-15B : Création d'un poste d'ingénieur principal et fermeture d'un poste d'ingénieur (catégorie A)

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet et la fermeture d'un poste d'ingénieur à temps complet, pour l'emploi de chargé de mission qualité environnement, à compter du 1^{er} mars 2015, pour le poste de chargée de mission qualité environnement au SMD3 suite à un avancement de grade.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N° 07-15B : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe et fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C)

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, pour l'emploi d'assistante de communication, à compter du 1^{er} mars 2015 pour le poste d'assistante de communication au siège, suite à un avancement de grade.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-15B : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et fermeture d'un poste d'agent de maîtrise (catégorie C)

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, pour le poste d'agent d'exploitation au centre de transfert de Vanxains, à compter du 1^{er} mars 2015, suite à un avancement de grade.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-15B : Vote des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Au vu du programme pluriannuel d'investissement du Syndicat, il était proposé d'inscrire de nouvelles AP / CP au budget qui concernent l'acquisition de matériels de broyage et de criblage (950 000 €) et l'acquisition d'un tracteur routier (200 000 €).

Autorisation donnée au Président pour l'inscription au budget primitif 2015 de l'autorisation de programme N°33-01 et N°33-02 et pour déposer des dossiers de demande de subventions auprès des organismes compétents pour l'acquisition de ces matériels de broyage, de criblage et le tracteur routier.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-15B : Marché n°T-14-15-AO de maîtrise d'œuvre pour la modernisation des centres de transfert et la création d'un bâtiment pour le stockage et le séchage du bois : attribution

Autorisation donnée au Président pour retenir l'offre du groupement BOURGEOIS / GIRUS/ INTECH qui est apparue la mieux disante et ce pour un montant de 131 420 € H T.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-15B : Marché de traitement des déchets résiduels du département : *Annulation de la délibération 10-14D du Comité Syndical du 24 juin 2014*

Autorisation donnée au Président pour annuler la délibération N°10-14D du Comité Syndical du 24 juin 2014 l'autorisant à lancer le marché de traitement des déchets résiduels du département. Une délibération d'attribution sera proposée au Comité Syndical le moment venu, l'autorisation préalable avant le lancement de ce type de consultation n'étant pas requis.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 23 mars 2015

N°01-15C : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 23/02/2015

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-15C : Transfert des compétences du SMBGD au SMD3 entraînant la dissolution du SMBGD : délibération cadre

Autorisation donnée pour le transfert de toutes les compétences et du personnel du SMBGD au SMD3 à compter du 1^{er} mai 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-15C : Transfert de la gestion et de l'exploitation de la nouvelle déchèterie de Saint Astier de la CCIVS au SMD3

Autorisation donnée pour le transfert de la gestion et de l'exploitation de la nouvelle déchèterie de Saint Astier de la CCIVS au SMD3 à compter du 1^{er} avril 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-15C : Budget 2015 - Décision modificative n° 1

La décision modificative n°1 du budget 2015 vise à réajuster les prévisions budgétaires inscrites en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Adoption de la modification de crédits budgétaires en investissement et en fonctionnement votés au budget primitif 2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-15C : Marché n° E-13-01-AO : exploitation du centre de tri de la Rampinsolle (titulaire SITA) : avenant n°1

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 de ce marché qui vise à ajuster le tonnage prévisionnel de déchets à traiter en raison du détournement d'une partie de ces déchets du centre de tri de Marcillac vers celui de la Rampinsolle.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-15C : Marché n° E-10-01-AO : exploitation du centre de valorisation des déchets de Marcillac Saint Quentin (Lot 1 : centre de tri/titulaire VEOLIA) : avenant n°6

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°6 à ce marché qui vise à ajuster le tonnage prévisionnel de déchets à traiter en raison du détournement d'une partie de ces déchets du centre de tri de Marcillac vers celui de La Rampinsolle.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président) :

- Le marché n°IS-15-01-PA d'analyses des rejets aqueux de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes a été attribué à la société IPL Atlantique pour un montant de 17 282 € HT/ 10 mois.
- Le marché n°IS-14-05-PA pour la vérification des performances de l'unité de traitement des lixiviats de Saint Laurent des Hommes a été attribué à la société G2C Environnement pour un montant de 17 125 € HT/4 mois.
- Le marché n°A-14-05-PA pour la conception de l'agenda scolaire édition 2015/2016 a été attribué à la société MANTALO pour un montant de 9 813 € HT.
- Le marché n°A-15-02-PA pour la fourniture d'une solution de dématérialisation des marchés publics du SMD3 a été attribué à la société AWS pour un montant de 3 350 € HT/ 4 ans.
- Le marché n°E-14-09-PA de prestation de service pour le démantèlement des encombrants sur les déchèteries a été attribué à ASPPI 24 pour un montant de 179 220 € HT/12 mois.

Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2015-4	23/01/2015	Modification du plafond de la carte d'achat pour Jean-François ROBERT
2015-5	23/01/2015	Modification du plafond de la carte d'achat pour José MONGE NOVO
2015-6	23/01/2015	Modification du plafond de la carte d'achat pour Kévin LECLER
2015-7	23/01/2015	Modification du plafond de la carte d'achat pour Mathieu MALBEC
2015-8	23/01/2015	Autorisation d'utilisation une carte achat pour Patricia GARRIGUES
2015-9	23/01/2015	Fin de fonction des régisseurs de la régie d'avances

